

## Attestation d'examen pratique pour l'habilitation TMA

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 35-1 de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, attestons que :

**LE POTTIER Erwann**

A réalisé un examen pratique le :

**16/12/2025**

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

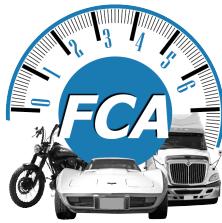
Fait pour valoir ce que de droit.

Le 16/12/2025

Roland Yves LEJEUNE

Auditeur technique

*Roland yves Lejeune*



## Attestation d'examen pratique pour l'habilitation TCP

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 35-1 de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, attestons que :

**LE POTTIER Erwann**

A réalisé un examen pratique le :

**16/12/2025**

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 16/12/2025

Roland Yves LEJEUNE

Auditeur technique

*Roland yves Lejeune*

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié

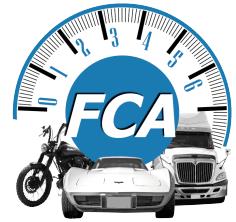


NOM DU CONTROLEUR	LE POTTIER Erwann
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7015 <i>Le Pottier Erwann</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	16/12/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : CH-625-ZD Catégorie de véhicule : SREM

Date de mise en circulation : 20/07/2012 Energie :



# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwann

## EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
Défaillance à affecter Absence d'une étiquette spécifiant la valeur de vitesse à respecter, en présence de pneumatiques professionnels tout-terrain portant le marquage POR	5.2.3.a.2	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule ayant une fluctuation excessive de la force de freinage pendant chaque tour de roue	1.2.1.e.2	Juste
Défaillance à affecter pour un numéro d'identification du scellement différent de celui de la plaque d'installation pour un chronotachygraphe de type 1C	7.9.1.c.2	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule équipé d'un extincteur obligatoire ne répondant pas aux caractéristiques de l'équipement (type, capacité, vérification périodique) hors TCP et TMD	7.2.1.b.1	Juste
Défaillances à affecter pour un véhicule dont les pneumatiques correspondent au certificat de conformité équipant l'essieu moteur, mais différents de ceux mentionnés sur la plaque d'installation du contrôlographe et ce véhicule est équipé d'un limiteur de vitesse réglementaire	7.9.1.f.2 et 7.10.1.f.2	Juste

## CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

### Commentaires

CONTROLE COMPLET  
BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

**DECISION : FAVORABLE**

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwann



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	
	<b>Fonction 10 - Véhicules de dépannage</b>	
	<b>Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire</b>	
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>	
MODALITES FINALES		CONFORME

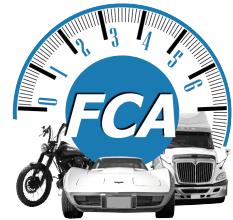
# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwann



*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds



Contrôleur : LE POTTIER Erwann

NOM DU CONTROLEUR	LE POTTIER Erwann
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	022Z7015 <i>Le Pottier Erwann</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	16/12/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AL-198-BK Catégorie de véhicule : CAR

Date de mise en circulation : 04/02/2010 Energie : GO

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds



Contrôleur : LE POTTIER Erwann

## EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
Défaillance à affecter pour un véhicule ayant un défaut de signalisation des marteaux percuteurs	9.1.2.b.2	Juste
Défaillance à affecter pour un TCP dont la configuration de présentation du véhicule ne correspond pas à une des configurations prévues par l'attestation d'aménagement	0.6.3.a.2	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule (N) ayant un non fonctionnement ou absence du rebord (rambarde) sur la plate-forme élévatrice empêchant la chute du fauteuil roulant transporté :	9.11.1.b.2	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule ayant une absence d'emplacement adapté (cas des autobus avec mention de place pour handicapé sur l'attestation d'aménagement) :	9.11.2.d.3	Juste
Défaillance à affecter pour un véhicule ayant de la présence de fumées ou odeur de brûlé lors de fonctionnement de la ventilation et du chauffage passager :	9.3.1.a.3	Juste

## CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET BONNES CONNAISSANCES TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES

DECISION : FAVORABLE
----------------------

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwann



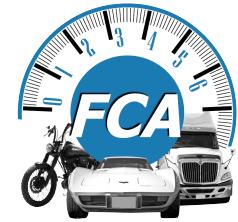
## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

### 1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	<b>Fonction 0 - Identification du véhicule</b>	CONFORME
	<b>Fonction 1 - Équipements de freinage</b>	CONFORME
	<b>Fonction 2 - Direction</b>	CONFORME
	<b>Fonction 3 - Visibilité</b>	CONFORME
	<b>Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique</b>	CONFORME
	<b>Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions</b>	CONFORME
	<b>Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis</b>	CONFORME
	<b>Fonction 7 - Autres matériels</b>	CONFORME
	<b>Fonction 8 - Nuisances</b>	CONFORME
	<b>Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP</b>	CONFORME
	<b>Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile</b>	
MODALITES FINALES		CONFORME

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : LE POTTIER Erwann



*L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.*